

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU TREIZE SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN

Le 13 SEPTEMBRE à 20h30

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Anne-Marie MATHIEU et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER

Pouvoirs :

Jean-Claude CORBIN donne pouvoir à Bernard ROMIER

Béatrice BOULANGE donne pouvoir à Monia FAYOLLE

Elodie RELING donne pouvoir à Monia FAYOLLE

Laurence MEUNIER donne pouvoir à Pierre GRATALOUP

Renée TORRES donne pouvoir à Clément PERRIER

Eliane BERTIN donne pouvoir à Jacques MEILHON

Jean-Marc CHAPPAZ donne pouvoir à Fabienne TOURAINE

Marc ZIOLKOWSKI donne pouvoir à Hugues JEANTET

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 21

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 8

CONVOCATION EN DATE : 7 septembre 2021

DATE D’AFFICHAGE : 17 septembre 2021

OBJET : Convention de veille et de stratégie foncière entre la commune de Grézieu-la-Varenne, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et l'EPORA

-----n° 2021/068

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme,

CONSIDERANT le projet de convention de veille et de stratégie foncière déterminant les modalités de coopération publique entre la commune de Grézieu-la-Varenne, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et l'EPORA pour préparer la mise en œuvre de la stratégie foncière de la CCVL et de la commune et assurer une veille foncière sur le territoire communal,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **APPROUVE** la convention de veille et de stratégie foncière à intervenir entre la commune de Grézieu-la-Varenne, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et l'EPORA, telle qu'annexée à la présente délibération.
- **DONNE DELEGATION** à Monsieur le Maire pour signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME


Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

